



PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 18 FÉVRIER 2016

L'an Deux Mille Seize, le dix-huit février, à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Président : M. ARGENTON, Maire

Béatrice LARGEAU, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Armelle YOU, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Nora SI ZIANI, Albert BOIVIN, Dilia DE GOUVEIA, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP, Catherine MAGNAVAL

Pouvoirs :

François GILBERT donne procuration à Karine HERVE
Laurent ROUVREAU donne procuration à Brigitte CLISSON
Sylvie DEFAYE donne procuration à Xavier ARGENTON
Isabelle PROD'HOMME donne procuration à Albert BOIVIN
Didier GAUTIER donne procuration à Nicole LAMBERT
Nicole SECHERET donne procuration à Claude BEAUCHAMP
Françoise BELY donne procuration à Jean-Paul GARNIER

Absence excusée : Dominique TEZENAS DU MONTCEL

Secrétaires de séance : Jean-Pierre GUILBAUD, Philippe KOUAKOU

SOMMAIRE

- DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE	2
- DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - MODIFICATION	3
AFFAIRES FINANCIERES	3
- VOTE DU BUDGET 2016.....	3
AFFAIRES FINANCIERES	8
4 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT AP/CP - OUVERTURE DE PROGRAMMES 2016 ET ACTUALISATION DES AP 2015 ET CP 2016.....	8
AFFAIRES FINANCIERES	10
5 - RESIDENCE HABITAT JEUNES (ANCIENNEMENT FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS - FIN DE MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE	10
EQUIPEMENT SPORTIF	11
6 - RESTRUCTURATION DU STADE JEAN DAGUERRE – DEMANDE DE SUBVENTIONS ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT	11
EQUIPEMENTS DESTINES A LA POPULATION	13
7 - DOMAINE DES LOGES - ADOPTION DE TARIFS - MODIFICATION DU REGLEMENT .	13
RENOVATION DU PALAIS DES CONGRES	13
8 - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SSI ET DE REAMENAGEMENT DE BUREAUX - LOT N°5 - AVENANT N°1	13
9 - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SSI ET DE REAMENAGEMENT DES BUREAUX - LOT N°8 - AVENANT N°1	14
AFFAIRES TECHNIQUES	14
10 - TARIFS SERVICES TECHNIQUES 2016.....	14
12 - EGLISE SAINT-LAURENT - TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA FLECHE OCCIDENTALE ET RESTAURATION INTERIEURE - SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX.....	14
QUESTIONS DIVERSES	16

M. LE MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous, veuillez m'excuser pour ce léger retard.

M. LE MAIRE énumère les absences et procurations et désigne les secrétaires de séance.

M. LE MAIRE : Nous avons reçu la démission de Mme Dominique TEZENAS-DU-MONTCEL et avons interrogé M. SENECHAUD, le suivant de la liste. Nous attendons sa réponse et normalement, nous devrions l'installer au mois de mars prochain.

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

M. LE MAIRE : Je voulais attirer votre attention sur la décision que nous avons prise d'acquérir des pistolets à impulsion électrique. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises et nous avons pris cette décision pour deux raisons principales. Tout d'abord, en tant qu'employeur, nous avons l'obligation de protéger les agents de la collectivité et donc de les doter d'un équipement de nature à les protéger en cas de difficultés. Et puis, le contexte de Parthenay, ces derniers mois a montré qu'il y avait parfois des situations dangereuses. La dangerosité n'a pas forcément la même ampleur que dans certaines grandes villes mais il faut quand même être particulièrement vigilant. Equiper la police municipale de ce type d'instrument est donc de nature à pouvoir lutter contre le développement de la délinquance. Une formation associée est mise en place, M. LONGEARD peut en parler.

M. LONGEARD : La formation théorique a eu lieu les 7 et 8 février 2016 et la formation pratique aura lieu les 16, 17 et 18 mars 2016, pour une mise sur le terrain début avril si tout va bien.

M. BEAUCHAMP : Concernant l'achat et la réparation de matériel au service magasin, la liste annonce des réparations sur 30 véhicules appartenant à la commune. C'est la loi des séries ou bien un problème de gestion du parc automobile ?

M. LE MAIRE : En tout cas, ces réparations sont justifiées. Elles sont peut-être regroupées sur un mois. M. ROUVREAU n'est pas présent ce soir pour vous répondre parce qu'il a été appelé par le Conseil Départemental pour saler les voies départementales donc nous notons votre question et ne manquerons pas de vous répondre.

M. GARNIER : Commande n°12 : Est-ce que ces travaux d'alimentation provisoire électrique du boulevard de l'Europe, sont en prévision du réaménagement des feux tricolores qui ne fonctionnent plus depuis l'année dernière ? Je suppose que c'est également M. ROUVREAU qui pourrait répondre...

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Cela ne concerne pas les feux tricolores mais l'éclairage. Les feux tricolores ne sont pas réparables. Le réaménagement du boulevard est en étude avec la DIRCO mais cette commande fait référence au changement des lampadaires qui ne fonctionnent plus actuellement.

Mme PROUST : Concernant la décision n°DV8-2016, je ne comprends pas comment la commune de Parthenay peut mettre à la disposition d'une association, un bâtiment dont elle n'est pas propriétaire.

M. LE MAIRE : Ce sont des locaux que nous louons et que nous mettons à disposition par la suite à titre gratuit, donc ce n'est pas une sous-location.

M. GARNIER : Concernant la décision n°12-2016, je ne trouve pas pertinent de maintenir la vitesse à 70 km/h sur le boulevard de l'Europe alors que l'éclairage public et les feux tricolores ne fonctionnent plus. Ne serait-il pas judicieux de réduire la vitesse ? Nous avons eu des remarques de parents d'élèves à ce sujet.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : La DIRCO étudie justement cette problématique et prévoit d'abaisser la vitesse à 50, voire 30 km/h, à hauteur du croisement.

2 - DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - MODIFICATION

M. LE MAIRE : Le décret n° 2015-1904 du 30 décembre 2015 modifie le montant des seuils de procédure formalisée pour la passation des marchés publics et autres contrats de la commande publique.

Les nouveaux seuils concernant les collectivités territoriales sont les suivants :

- pour les marchés de fournitures et de services : 209 000 € HT,
- pour les marchés de travaux : 5 225 000 € HT.

Ces seuils sont en vigueur pour toutes les procédures lancées depuis le 1^{er} janvier 2016.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier la deuxième délégation d'attribution au Maire de la délibération du 4 avril 2014 comme suit : « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés selon procédure adaptée, d'un montant inférieur à 209 000 € HT pour les marchés de travaux, de fournitures et de services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

* Adopte à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIERES

3 - VOTE DU BUDGET 2016

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget principal et le budget annexe « régie de transports ».

* Adopte avec 25 voix pour et 7 contre

Mme CLISSON donne lecture du diaporama du budget primitif 2016.

Diapositive n°5 : Concernant les dépenses de fonctionnement, le montant de la ligne des services généraux diminue de 95 000 € parce qu'il y a une baisse de frais de personnel suite à la mutualisation de certains services. Le montant de la ligne sécurité et salubrité publiques diminue de 48 600 € parce que la participation de la ville au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est moins importante cette année. Par contre, sur la ligne enseignement, il y a une augmentation de 135 600 € suite à la réaffectation d'un budget concernant le personnel intendance, qui a été commun entre Parthenay et la Communauté de communes une partie de l'année 2015, et qui est maintenant totalement affecté au scolaire. La ligne culture diminue de 54 500 € puisque nous réalisons des économies sur le budget de fonctionnement notamment sur le Sacré Festival. La ligne sport et jeunesse, reste relativement stable. La ligne interventions sociales diminue de 114 800 € suite à la constitution du CIAS, il y a eu une diminution des subventions au CCAS et aux services sociaux. Sur la ligne aménagements et services, la différence entre 2015 et 2016 atteint 47 100 € due à une diminution des dépenses de personnel liées à des départs en retraite. A la ligne action économique, il est prévu 64 500 € soit 8 900 € de moins par rapport à 2015. A la ligne opérations financières, la différence s'élève à 10 000 € en moins due à une diminution des frais financiers suite à la diminution de la dette. La ligne impôts et taxes augmente de 12 400 € puisque l'Attribution de Compensation versée à la Communauté de communes devient négative.

Diapositive n°12 : Il est prévu 8 600 € de subvention aux associations qui œuvrent dans l'urbanisme, 16 900 € à celles liées au commerce, 5 941 € aux associations à caractère social, 196 983 € pour les associations à caractère culturel et 103 000 € aux associations sportives.

Diapositive n°13 : Les charges financières diminuent de 10 000 € par rapport à l'année dernière parce que nous n'avons pas contracté d'emprunt en 2015 donc les intérêts baissent légèrement.

Diapositive n°14 : Concernant les recettes de fonctionnement, sur la ligne services généraux, nous avons prévu une diminution de 239 700 € suite à la réaffectation du personnel intendance vers le scolaire. Sur la ligne sécurité et salubrité publiques, nous prévoyons 14 300 € en moins par rapport à l'année dernière parce que nous avons perçu beaucoup de remboursements que nous n'aurons pas cette année suite à l'accident d'un agent de la Police Municipale. La ligne enseignement reste stable, avec seulement 1 300 € d'écart. La ligne culture diminue de 33 400 € suite à l'annulation du Sacré Festival. Sur la ligne aménagement et services urbains, nous avons

prévu 26 700 € supplémentaires correspondant à la participation de l'Etat au contrat aidé sur des emplois espaces verts. A la ligne des opérations financières nous avons ajouté 20 000 € correspondant à des frais financiers remboursés par la Communauté de communes sur l'emprunt lié à l'école Gutenberg. A la ligne des dotations et participations, nous prévoyons une baisse de 260 000 € correspondant à l'estimation de la baisse de l'ensemble des dotations de l'Etat.

Diapositive n°19 : Le budget de fonctionnement prévisionnel de l'année dernière s'élevait à 3 238 000 €. La dotation nationale de péréquation étant supprimée cette année, nous avons estimé que cette ligne qui représentait quand même 263 014 € en 2015, serait répartie sur la dotation de solidarité rurale et la dotation de solidarité urbaine. N'ayant toujours pas d'éléments sûrs de la part de la Préfecture, nous avons réalisé ces estimations en nous appuyant sur un document de l'Association des Maires de France. Nous estimons donc une dotation forfaitaire à 1 585 000 € puisque l'an dernier nous avons budgétisé 2 035 000 € et avons perçu 2 042 000 €. Nous avons estimé la dotation de solidarité rurale à 400 000 €, la dotation de solidarité urbaine à 550 000 €, les allocations compensatrices à 365 000 € et les participations aux emplois aidés à 45 400 €.

Diapositive n°21 : Nous avons de nouveau inscrit 1 000 000 € à la ligne opérations patrimoniales, il s'agit d'une renégociation d'emprunt avec le Crédit Agricole. En fait c'est comme si nous remboursions l'emprunt avant d'en contracter un nouveau.

Diapositive n°22 : Concernant les recettes d'investissement, à la ligne culture, nous avons prévu 311 000 € correspondant aux subventions prévues sur les travaux de l'église Saint-Laurent. Sur la ligne sport, les recettes proviennent des subventions pour le stade. A la ligne aménagement et services urbains, nous prévoyons 38 000 € de subventions sur les frais d'étude concernant le chantier sur le réseau des eaux pluviales. Nous avons également prévu un emprunt de 2 870 000 € et récupérons 44 000 € du capital de l'emprunt sur l'école Gutenberg repris par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Diapositive n°39 : Françoise PRESTAT-BERTHELOT : Concernant l'évolution du personnel, nous avons déjà procédé à une révision du tableau des effectifs au mois de décembre. La création de services communs sur la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine explique cette nouvelle évolution, puisqu'il y a un transfert de personnel dont 4 agents au service financier, 4 également au service ressources humaines et 3 au service communication dont un apprenti. Quelques départs en retraite n'ont pas été remplacés et le poste de médiatrice culturelle n'a pas été renouvelé.

Diapositive n°40 : B. CLISSON : Il y a eu une augmentation de 19,50 % de l'activité PyBus sur 2015 par rapport à 2014, soit 5 398 usagers en 2015 contre 4 517 en 2014 ce qui fait une moyenne de 74 usagers supplémentaires par mois sur les douze mois de l'année.

M. LE MAIRE : Je vous remercie Mme CLISSON. Avant de laisser la parole à ceux qui le souhaitent, je tiens à remercier le service financier, et notamment la responsable, Mme HERAULT et de manière générale tous les services de la collectivité parce que si nous arrivons à dégager des capacités d'investissement assez conséquentes c'est aussi parce que nous avons mis en place une chasse au gaspi sur le fonctionnement au sein de tous les services. Ce n'est pas facile à accepter, ni à effectuer et même à supporter, je le comprends aisément. Il y a toujours des marges d'économie à faire mais à un moment, ce n'est pas aussi facile d'en trouver.

Avez-vous des choses à ajouter que nous n'avons pas encore eu l'occasion de lire dans la presse ?

Mme PROUST : Nous n'allons pas revenir sur chaque diapositive parce que nous en avons déjà discuté, il y a un mois. Nous avons demandé des légers ajustements, pas pour nous faire plaisir mais pour être en phase avec des remarques de certains parthenaisiens. Je vais donc reprendre brièvement ce que nous avons proposé : donner la priorité à la redynamisation du centre-ville plutôt qu'à la requalification du Quartier de la Gare, s'en tenir à la tranche 1 de la restauration de l'église Saint-Laurent, revaloriser les subventions aux associations et donner plus de moyens pour l'entretien de la voirie. Combien de ces propositions avez-vous retenues ? Zéro.

En raison de ce mépris vis-à-vis de nos suggestions et de votre incapacité à entendre des propositions qui ne viennent pas de vous, ce soir nous vous mettons un zéro pointé M. le Maire, à vous et à votre budget. Voilà ce que nous voulions dire ce soir.

M. CHEVALIER : Nous pensons que ce budget était le plus important de la mandature puisqu'il allait déterminer les grandes orientations des investissements jusqu'en 2020. Force est de constater que vous n'avez retenu aucune de nos propositions. Vous nous reprochez souvent par voie de presse, moyens de communication modernes, que nous pinaillons régulièrement. Pour une fois, nous n'avons pas pinaillé et avons essayé d'apporter des arguments à nos propositions. Je voudrais également ajouter une remarque au sujet d'une réflexion que vous aviez émise à l'encontre de M. BEAUCHAMP concernant la notion d'héritage, que lorsque vous avez été élu, vous avez récupéré des arriérés pas forcément positifs et que ceux ou celles qui vous succéderont, récupéreront également votre héritage. Aujourd'hui nous nous inquiétons de ce qui va se passer en 2020 parce que malgré des grands travaux d'investissement, il y a des domaines qui me paraissent importants

pour le quotidien des parthenaisiens pour lesquels vous ne prévoyez aucune dépense. Parmi ceux-ci, il y a la voirie. Je vous invite, M. ARGENTON et j'aimerais bien que vous acceptiez, à faire un tour en voiture avec moi dans chacune des rues de Parthenay et vous verrez qu'un jour, nous serons obligés de nous déplacer en 4X4 pour ne pas abimer nos voitures dans Parthenay. Je vois que nous reconduisons 300 000 € sur cette ligne budgétaire d'une année sur l'autre. Or, l'héritage, c'est quoi ? Vous avez l'habitude de citer PEGUY, moi je vais citer SAINT-EXUPERY, et dire que « nous n'héritons pas de la terre de nos parents mais nous l'empruntons simplement à nos enfants ». Je m'inquiète de la ville que nous allons laisser à nos enfants si aujourd'hui, les seules priorités sont de grands travaux peut-être pas fondamentaux mais que vous vous considérez comme fondamentaux. Le stade Daguerre par exemple, était incontestablement un projet important sur Parthenay, mais votre projet est pharaonique ! Avec les budgets contraints que nous avons comme vous nous le dites aujourd'hui, j'ai l'impression que nous mettons une oasis au milieu du désert.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas reprendre le débat que nous avons déjà eu le mois dernier. Vos accusations générales ne veulent strictement rien dire parce que vous dites que nous ne prévoyons pas un centime sur la voirie, or la collectivité y affecte des capacités budgétaires. Quand vous dites que le stade est un projet pharaonique, ça ne veut rien dire non plus. Nous ne prévoyons aucun élément inutile. Notre projet correspond à un stade situé au milieu du département. Effectivement, nous avons beaucoup d'ambition et à Parthenay, tous les projets menés sont toujours des projets qui ne sont pas sans risque. Par exemple, quand nous avons lancé le marché de GatinéO, que n'ai-je entendu sur les mêmes bancs que vous : que c'était un projet disproportionné, pharaonique, coûtant des sommes absolument considérables que la Communauté de communes n'était pas capable d'assurer ! Aujourd'hui, c'est un des plus grands succès de centres aquatiques dans la Région Poitou-Charentes. Le stade que nous projetons de faire aura le même succès, ce sont les vœux que je forme et si vous êtes de bonne foi, vous reconnaîtrez que c'était effectivement une excellente idée que de construire le stade tel que nous le projetons. Alors ne me dites pas que vous l'aviez prévu dans votre campagne électorale et que quand cela marchera, vous nous direz que vous étiez d'accord avec le projet ! Il y a toujours une part de risque à monter un tel dossier, soit dans le montant des subventions, soit dans le projet architectural, soit dans la capacité des associations sportives de Parthenay d'organiser suffisamment de compétitions pour qu'il devienne un succès ! Si vous restez comme cela au fond du fauteuil à critiquer tout ce qui est proposé sans projection d'avenir, simplement en disant que vous voulez plus de travaux sur la voirie. Quand j'ai été élu en 2001, j'aurais souhaité que le patrimoine routier de Parthenay soit en excellent état et que je n'ai pas à vous en parler en 2015, mais rénover 1 km de rue coûte entre 800 000 et 1 000 000 €, donc en allant jusqu'à l'absurde de ce raisonnement et en sachant qu'il y a plus de 64 km de rues à Parthenay, cela coûterait 60 000 000 € de toutes les refaire. Simplement pour vous montrer que la capacité budgétaire que nous avons, entre 3,5 et 4 million d'€ sur ces années n'est quand même pas si ridicule ! Vous préféreriez que nous budgétisions 500 000 € de plus sur telle ou telle rue ? Nous avons fait des choix, l'objectif politique n'était pas d'investir autant d'argent sur Saint-Laurent mais il se trouve que le projet est très bien financé. Vous considérez que ce n'est pas une bonne restauration de patrimoine ? La valorisation de ce qui fait un peu l'attractivité de Parthenay en profitant des financements de l'Etat qui ne sont pas toujours très importants en ce moment. Au contraire, nous avons voulu profiter d'une manne de l'Etat et on nous annonce plus de financements que prévu.

Depuis 2001, nous avons fait le choix politique de ne jamais augmenter les taux d'imposition et c'est un choix que nous maintiendrons encore pour cette année 2016. Ce n'est pas un choix facile à tenir, je le reconnais. Mais en augmentant de 3 ou 4 %, nous gagnons environ 200 € par contribuable, ce n'est pas grand-chose. Ce n'est pas évident de trouver des financements extérieurs ou des capacités d'économie donc c'est un challenge pour le service financier.

C'est très sincèrement mal me connaître et mal nous connaître que de considérer que nous sommes méprisants avec qui que ce soit. Nous ne sommes simplement pas d'accord sur certains projets. La preuve en est, vous demandez plus de travaux sur la voirie. Or, je vous l'ai dit même avec 300 000 € de plus nous ne pourrions pas rénover tout le réseau routier de Parthenay. Vous souhaitez également redynamiser le centre-ville. Vous croyez vraiment que nous ne faisons aucun effort dans le domaine ? Toutes les manifestations, telles que le Festival des Jeux, les Fêtes de Pentecôte, le Festival Ah ? se déroulent en centre-ville. Nous donnons ainsi aux commerçants l'opportunité d'attirer la population dans le centre-ville. Nous avons aussi mis en place l'opération programmée d'amélioration de l'habitat qui est un franc succès pour les artisans et pour le patrimoine du centre-ville. Nous employons également un développeur de centre-ville qui est à la disposition des commerçants, ce qui est très rare pour une ville de la taille de Parthenay. Après, je le reconnais et les commerçants le savent, leur métier commence tous les jours par une page blanche, c'est un challenge permanent ! Ils ont l'écoute favorable de la municipalité, nous les soutenons dans toutes les activités qu'ils proposent, la convention de soutien qui nous lie à l'association des commerçants est une des plus importantes des Deux-Sèvres. Le plus difficile est de nous atteler au regroupement des commerces autour de la boucle qui part de l'esplanade Georges Pompidou jusqu'à la place des Bancs, remonte la rue Louis-Aguillon jusqu'à la place du Donjon et redescend

par le boulevard de la Meilleraye et c'est difficile parce que nous ne maîtrisons pas la gestion des propriétaires et nous ne pouvons pas acheter tous les bâtiments disponibles. Dans le cadre du FISAC, nous réfléchissons à un habillage des vitrines vides. Nous réalisons vraiment beaucoup d'actions !

Mme PROUST : Nous ne disons pas le contraire, vous dénaturez nos propos. Nous n'avons pas dit que vous ne faisiez rien sur la dynamisation du centre-ville, nous disons plus qu'en matière d'investissement...

M. LE MAIRE : Mais vous avez quand même évoqué un zéro pointé...

Mme PROUST : Oui, mais c'est simplement parce que vous n'avez bougé sur rien ! C'est normal que nous ne soyons pas contents et nous avons le droit de l'exprimer ! Nous avons simplement dit que la redynamisation du Quartier de la Gare ne serait pas notre priorité et que nous flècherions les moyens alloués à ce projet différemment. Nous ne remettons pas en question votre travail sur la dynamisation du centre-ville, nous disons simplement que nous ne sommes pas d'accord sur vos orientations budgétaires. Par rapport aux travaux de l'église nous ne sommes pas d'accord pour que la ville mette la main à la poche à hauteur de plus de 700 000 € par rapport à ce qui était prévu il y a deux mois.

M. LE MAIRE : Je peux l'entendre mais entendez aussi l'argument qui est de dire, nous avons une possibilité d'être extrêmement bien financés et si nous fractionnons notre projet, nous n'obtiendrons pas le même montant de subventions, c'est le fonctionnement ! Si nous réalisons moins de travaux, nous obtiendrons moins de subventions et ce dossier sera moins intéressant financièrement. Et c'est quand même du patrimoine qui a besoin d'une restauration ! Nous ne réalisons pas du neuf sur du neuf.

Mme PROUST : C'est pour cela que nous aurions préféré circonscrire le projet à ce qui est indispensable. Ce sont vraiment des questions de fond, de priorité.

M. LE MAIRE : Mais c'est indispensable ! Si nous ne le faisons pas, dans deux ou trois ans, vous nous direz que ce n'était pas bien entretenu et que c'est la raison pour laquelle, cela nous coûte cher maintenant, comme vous avez pu le dire pour le stade !

Mme PROUST : Et je peux le dire pour d'autres endroits qui ont été cités à un moment donné.

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas le cas pour le stade. Sincèrement si vous connaissiez bien le projet, vous ne diriez pas cela ! C'est un stade qui date des années 1950, nous sommes en 2015, il est juste nécessaire de le refaire à neuf.

Mme PROUST : Nous en sommes arrivés à cette absolue nécessité, nous sommes bien d'accord avec vous.

M. LE MAIRE : Déjà, il y a 15 ans quand j'ai été élu pour la première fois, la piste d'athlétisme devait être refaite, il y en avait pour 5 ou 600 000 € nous ne l'avions pas réalisé parce que nous avions d'autres priorités...

Mme PROUST : C'était vos choix de l'époque.

M. LE MAIRE : Nous avons accepté de courir sur une piste nulle, c'est tout ! C'est pour cela qu'il faut garder raison. Zéro pointé c'est volontairement méchant !

Mme PROUST : C'était en lien avec le peu d'attention que vous avez porté à nos remarques !

M. LE MAIRE : Ce n'est pas du tout une question d'attention ou de mépris ! Je ne suis simplement pas d'accord mais ce n'est pas pour cela que je méprise ce que vous dites, ce sont deux choses différentes.

Mme PROUST : Nous ne sommes pas contre vous, nous faisons simplement remonter ce que nous avons entendu des concitoyens.

M. LE MAIRE : Je comprends votre position mais vous pensez vraiment qu'en tant qu'élus nous ne nous promenons jamais dans Parthenay en voiture, que nous ne connaissons personne qui nous demande de faire un effort sur les routes ? Bien sûr que si nous l'entendons, nous avons d'ailleurs envisagé de budgétiser la rénovation de la rue Salvador Allende, parce que c'est une pénétrante extrêmement utilisée et dans le cadre de la restructuration de ce quartier, effectivement c'était la suite logique de notre réflexion d'aménagement...

Nous avons élaboré des programmes avec une réflexion à 10 ans sur les rues de Parthenay ou des aménagements de quartier. La rénovation du Quartier de la Gare n'est pas une réflexion simplement imaginée pour les élections de 2014. J'ai demandé le 1^{er} plan pour ce projet en 2005 lorsque nous avons sollicité un architecte urbaniste de Poitiers. Tout cela se fait progressivement. Ensuite, il y a des arbitrages en fonction des disponibilités budgétaires.

Mme PROUST : Ce sont des arbitrages, nous sommes d'accord, d'ailleurs la rue Salvador Allende, depuis que je suis élue à Parthenay, elle est budgétisée tous les ans. A un moment, il va falloir le faire.

M. LE MAIRE : Nous ne budgétisons pas les mêmes montants chaque année.

M. CHEVALIER : J'essaie de prendre un peu de hauteur pour ne pas monter dans une joute verbale. Quand l'exercice du pouvoir devient trop long, la lassitude fait que nous sommes un peu moins à l'écoute de la population.

M. LE MAIRE : Attendez, à qui dites-vous cela ?

M. CHEVALIER : A vous M. ARGENTON.

M. LE MAIRE : Je trouve votre remarque extrêmement choquante et extrêmement blessante. Je ne me permets pas de juger votre manière d'être, je discute vos arguments. Vous n'avez aucune raison de dire cela.

M. CHEVALIER : Je n'ai pas le droit de donner un avis sur votre façon de gérer la ville de Parthenay ?

M. LE MAIRE : Vous pouvez juger mes arguments, mais pas ma façon d'aborder les gens.

M. CHEVALIER : Pour moi, les deux sont étroitement liés.

M. LE MAIRE : Mais cela n'a strictement rien à voir.

M. CHEVALIER : Bien sûr que si, nous avons le droit d'avoir des convictions différentes.

M. LE MAIRE : Non, pas sur les gens, nous n'avons pas à juger les personnes.

M. CHEVALIER : Je considère que j'ai le droit d'avoir une position sur les cumuls et la longueur des mandats et la durée de l'exercice du pouvoir.

M. LE MAIRE : De manière générale, d'accord mais pas à mon égard.

M. CHEVALIER : Je suis face au Maire de Parthenay en tant que membre de l'opposition donc je ne vais pas m'adresser à l'ensemble de la représentation nationale, je vous parle à vous.

M. LE MAIRE : Bien sûr vous me parlez. Mais ce n'est pas le sujet, le débat n'est pas là.

M. CHEVALIER : Si, parce qu'aujourd'hui, vous êtes en décalage avec la réalité de Parthenay. Et de temps en temps, au lieu d'entendre des onomatopées ou de voir des petits sourires, j'aimerais que tous les élus de la majorité puissent prendre la parole parce que leur avis nous intéresse aussi. Ce sont toujours les mêmes personnes qui parlent et j'aimerais bien entendre les autres aussi.

M. LE MAIRE : Vous vous adressez à moi donc je vous répons.

M. CHEVALIER : Oui, mais tout le monde peut réagir et avec des mots, ce serait mieux qu'avec des sourires.

M. LE MAIRE : Les gens sont libres...

M. CHEVALIER : Je ne fais qu'une proposition d'ouverture à la discussion. Ce que nous pensons n'est pas un jugement, nous considérons simplement qu'au bout d'un moment, l'exercice trop long du pouvoir fait que l'on peut être décalé par rapport à la réalité. Peut-être que nous ne rencontrons pas les mêmes personnes et que nous

n'entendons pas les mêmes remarques, mais quand vous parlez de Parthenay, pour laquelle nous avons tous ici une grande estime et un véritable amour, même si je n'irai pas jusqu'à reprendre votre slogan « J'aime Parthenay », j'ai parfois l'impression, que nous ne parlons pas de la même ville. Et ce n'est pas parce que nos convictions sont différentes que je porte un jugement envers votre personne. C'est simplement une différence d'appréciation sur votre manière de gouverner la ville.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce que vous disiez au départ.

M. CHEVALIER : Cela dépend de votre interprétation. Nous ne sommes pas encore en 2020, mais vous verrez, comme tout le monde, il y a un moment où vous n'aurez plus le même regard, ni la même passion de l'engagement, ni le même dynamisme dans la décision parce que l'usure ou la trop longue durée dans un même endroit ou dans un même exercice de pouvoir, fait que parfois on est en décalage avec la réalité et que dans votre fauteuil, vous êtes tout puissant, dans le sens démocratique du terme, et lorsque d'autres proposent des idées qui sortent de la normalité, elles ne sont pas entendues ni prises en considération.

M. DEVAUD : Par rapport à ce vous dites, effectivement le chef de file ne s'est pas renouvelé mais autour de lui les gens se sont renouvelés. Et les nouvelles forces vives de cette mandature sont justement la richesse de M. ARGENTON qui sait s'entourer de gens qui apportent des éléments loin des réflexions que vous vous faites au quotidien.

M. CHEVALIER : C'est pour cela que j'aimerais bien entendre les autres personnes plus souvent.

M. LE MAIRE : C'est un argument de campagne que l'on entend assez souvent et j'imagine que c'est le vôtre pour 2020 ? Vous l'avez déjà fait en 2014, alors je ne sais pas pour ceux qui se représenteront ici mais le fait de la durée tout cela... La principale qualité de l'élu, c'est l'opiniâtreté.

Samedi matin, nous allons inaugurer les panneaux photovoltaïques sur le Marché aux Bestiaux. La première fois que nous avons parlé de ce dossier c'était en 2008. Nous sommes en 2016, il a donc fallu la fin d'un mandat et la totalité d'un autre pour réaliser ce projet. Quant au projet GatinéO, nous avons commencé à y réfléchir en 2002 et nous l'avons inauguré en 2007. Ce sont les électeurs qui le décideront, mais la vision d'une ville ou d'un territoire ne se réalise pas en un mandat. Vous pouvez essayer de le faire tout seul mais cela ne fonctionne jamais à long terme. Concernant les regroupements intercommunaux il a fallu maintes réunions et plusieurs années pour faire comprendre aux municipalités qui ont changé de ci de là... Mais j'ai toujours conservé la même ligne de conduite en priorisant l'avenir de la Gâtine et l'avenir de Parthenay au sein de la Gâtine. Vous ne pouvez pas me reprocher cette volonté et cette opiniâtreté dans mes objectifs.

Alors après, que vous me reprochiez de moins écouter les gens parce que je suis en place depuis plus longtemps, c'est une nature et c'est une compétence. A chacun d'apprécier si c'est ma nature d'écouter les gens et si c'est de ma compétence. Je ne porterais pas de jugement dessus.

M. CHEVALIER : Effectivement, il y a de grands projets qui demandent plusieurs mandatures, vous parlez de l'héritage d'autrefois, ce n'est pas parce que la majorité apporte un projet que celle qui lui succède va annihiler ou détruire ce projet donc la question n'est pas là. Vous n'êtes pas obligé de porter tous les projets de Parthenay éternellement.

M. LE MAIRE : Au risque de vous décevoir, non. Je ne suis pas Dieu, je vous rassure.

AFFAIRES FINANCIERES

4 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT AP/CP - OUVERTURE DE PROGRAMMES 2016 ET ACTUALISATION DES AP 2015 ET CP 2016

Mme CLISSON : Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde des crédits.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiements (AP/CP) est une dérogation de principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des crédits de paiement de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunts).

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'ouvrir pour 2016, 2 nouvelles Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) figurants sur le tableau joint. Les dépenses seront financées par du FCTVA, des subventions, de l'autofinancement et des emprunts,
- d'actualiser les Autorisations de Programme millésime 2015 et les Crédits de Paiement 2016.

* Adopté avec 25 voix pour et 7 abstentions

Mme CLISSON donne lecture du tableau des AP/CP.

Mme PROUST : En 2018 et 2019, nous voyons qu'il y a près de 2 000 000 € pour la reconstruction du stade Daguerre. Les travaux doivent pourtant être terminés en 2017, donc que payons-nous en 2018 et 2019 ?

Mme CLISSON : Il y aura toujours des factures qui viendront après la réalisation des travaux : 1 500 000 € en 2018, et 500 000 € en 2019.

Mme PROUST : Nous aurions prévu de payer des professionnels en 2019 pour un travail réalisé en 2017 ? Pour 2 000 000 € ? Comment cela se fait-il ? Qu'il y ait des décalages de 3 mois, d'accord, mais 2 ans... ?

Mme CLISSON : Cela correspond à des factures qui ne seront payées qu'après réception des travaux, quand le chantier sera complètement terminé.

Mme PROUST : Pour les travaux du quartier Saint-Paul, vous avez budgétisé 61 700 € en recette, je ne les vois pas dans le document.

Mme CLISSON : C'est ce qui correspond au SMEG pour le renouvellement du réseau d'eau potable et assainissement et ERDF pour l'effacement des réseaux.

M. CHEVALIER : Concernant le stade et pour bien comprendre, cela voudrait dire que le stade va certainement ouvrir au club de foot en 2017 mais que les travaux continueront ? Il ne sera pas complètement fini en 2017, c'est bien cela ? Parce que 2 000 000 €, ce n'est pas rien, il faut que nous le sachions. Sera-t-il intégralement fini en 2017, comme vous l'aviez promis ou va-t-il ouvrir pour les compétitions de foot mais que les travaux vont se poursuivre pendant un an et demi, deux ans après ?

M. DEVAUD : Très sincèrement, nous avons prévu d'ouvrir le stade en 2017. Aujourd'hui, nous sommes calés. Ensuite, il y a la réception des travaux qui déclenche des factures ce qui veut dire que nous sommes bien obligés, pour des chantiers aussi importants, de pouvoir penser que cela ne fonctionnera pas, vous voyez ce que je veux dire ? Il y a des garanties, il y a tous ces éléments-là.

Par ailleurs, j'ai l'habitude de faire confiance aux gens qui exercent leur métier, en l'occurrence Mme HERAULT. Si elle a élaboré le budget comme cela, c'est qu'il peut se construire comme cela. Il n'y a pas de vice caché ni de supercherie.

Mme PROUST : Nous sommes à 31 % de réalisation sur 2015, et ce que nous avons voté il y a deux mois n'est déjà plus d'actualité.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : C'est le principe des Autorisations de programme et Crédit de paiement, les montants glissent d'une année sur l'autre en fonction de l'avancement des dossiers.

Mme PROUST : Pas forcément, cela peut être aussi la colonne vertébrale.

M. LE MAIRE : Le principal intérêt des AP/CP est de mettre de côté le principe d'annualité budgétaire et de coller au plus près du chantier surtout pour un tel projet. Cela permet d'adapter le budget aux dates de paiement, de réalisation des travaux, ou même de réception des travaux. Forcément, nous aurons à plusieurs reprises l'occasion de constater des décalages par rapport à ce qui était prévu.

Mme PROUST : Je suis d'accord avec vous mais 31 % de réalisation ce n'est plus du décalage ! Les décalages à la marge oui mais là nous sommes trop loin de la réalité à notre sens.

M. LE MAIRE : C'est pourtant réaliste et sincère.

AFFAIRES FINANCIERES

5 - RESIDENCE HABITAT JEUNES (ANCIENNEMENT FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS - FIN DE MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE

Mme CLISSON : Par procès-verbal en date du 23 décembre 2004, la Commune de Parthenay a mis à disposition de la Communauté de communes de Parthenay le Foyer des Jeunes Travailleurs cadastré section AK, numéros 5, 8, 9, 10, 279 et 280. Un additif à ce procès-verbal prévoit la mise à disposition de la parcelle cadastrée section AK, numéro 278.

Une délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, en date du 29 octobre 2015, acte la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Parthenay-Gâtine et lui confie la mise en œuvre de l'action sociale d'intérêt communautaire telle que définie par les statuts de la Communauté de communes, notamment en matière d'insertion par l'emploi, l'habitat et l'alphabétisation.

Une délibération du Conseil communautaire, en date du 23 décembre 2015, redéfinit les compétences d'action sociale du CIAS de Parthenay-Gâtine, parmi lesquelles figurent l'aménagement et le soutien aux résidences sociales jeunes d'intérêt communautaire.

En conséquence, il convient de mettre fin à la mise à disposition du Foyer des Jeunes Travailleurs consentie au profit de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Au jour de la fin de mise à disposition, le Foyer des Jeunes Travailleurs figure à l'actif de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine sous les immobilisations n°040016, 130019, 140015 et 150075, 160001, comme suit :

* Imputation n°21738 :

*Montant initial de la mise à disposition : 240 623,50 €

*Valeur nette comptable au jour de la fin de mise à disposition : 1 317 862,12 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes du procès-verbal de fin de mise à disposition du Foyer des Jeunes Travailleurs, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2016, ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition.

* Adopte à l'unanimité

M. CHEVALIER : Pas plus tard que ce matin, je me trouvais à la résidence Un Toit en Gâtine pour des raisons professionnelles puisque certains jeunes de mon dispositif y sont hébergés. J'ai pu constater qu'il y avait beaucoup de dysfonctionnements dans le bâtiment, notamment des fuites que M. COULAIS et M. LEBERT réparent eux-mêmes alors que l'association n'est que locataire. Donc, je voulais savoir si vous aviez prévu un budget pour réaliser ces réparations, très importantes pour la qualité du bien vivre, puisque le bâtiment accueille des jeunes en très grande précarité.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a mandaté un couvreur professionnel pour connaître exactement l'étendue des dégâts dus à ces fuites. Maintenant, ce n'est même plus à la Communauté de communes de résoudre le problème mais au CIAS.

Mme LARGEAU : Le sujet est évoqué à chaque Conseil d'administration du CIAS. La solution sera trouvée au moment de l'élaboration du budget 2016.

M. CHEVALIER : Sans vouloir vous faire de reproche, le temps de votre décision politique est encore en décalage avec la réalité et l'attente des habitants de Parthenay. Parce que je peux avoir ce discours avec vous mais accueillir des jeunes en leur demandant d'attendre avant d'emménager parce qu'il y a des fuites et de l'humidité dans leur chambre, ce n'est pas tenable.

Mme PROUST : Vous l'avez fait remarquer justement sur les termes : est-ce que la délibération est correcte même si nous parlons de Foyer de jeunes travailleurs ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il faudra simplement la corriger.

EQUIPEMENT SPORTIF

6 - RESTRUCTURATION DU STADE JEAN DAGUERRE – DEMANDE DE SUBVENTIONS ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Mme CLISSON : La Commune de Parthenay mène actuellement un projet de reconstruction et restructuration du stade Jean Daguerre.

L'estimation des travaux en phase APD s'élève à 4 320 000 € HT.

Ce projet fait d'ores et déjà l'objet de subventions accordées par :

- l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2015 (120 000 €),
- la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes au titre du Contrat de Développement Durable (300 000 €),
- la Fédération Française de Football au titre de l'appel à projets « Horizon Bleu 2016 » (160 000 €).

Une demande de subvention peut également être déposée dans le cadre du fonds européen FEADER au titre de la mesure 7, opération 7.4.1 « Développement des services de base pour la population rurale ».

De plus, la Commune peut solliciter du Conseil départemental des Deux-Sèvres, l'affectation à ce projet de la dotation travaux (292 370 €) qui lui a été réservée dans le cadre du Contrat d'Accompagnement de Proximité (CAP) 79.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'indiquer que la Commune a la libre disposition de l'immeuble concerné,
- d'indiquer que la Commune est compétente pour porter ce projet,
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- de solliciter du Conseil départemental des Deux-Sèvres l'affectation au projet de reconstruction et restructuration du stade Jean Daguerra de la dotation travaux (292 370 €) qui lui a été réservée dans le cadre du Contrat d'Accompagnement de Proximité (CAP) 79,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès des services compétents une demande de subvention européenne FEADER la plus élevée possible,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

* Adopte à l'unanimité

Mme PROUST : La demande a-t-elle déjà été déposée auprès de l'Europe et quels sont les délais d'attente pour la réponse ?

Mme CLISSON : A ce jour, le dossier n'est pas encore prêt, nous devons d'abord le voter. Par la suite et lorsque je le saurais, je vous donnerai la date de la réponse.

M. CHEVALIER : Je voudrais simplement vous mettre en garde par rapport aux subventions FEADER, parce que nous savons qu'il va être de plus en plus compliqué de les obtenir. Nous avons l'exemple du Sacré Festival, pour lequel nous ne sommes pas sûrs d'obtenir les 25 000 €, donc nous ne pouvons pas nous baser sur votre estimatif. Nous procédons à une grosse demande à hauteur de 2 000 000 € nous n'en obtiendrons évidemment même pas la moitié. Par rapport à ce financement, j'ai l'impression que c'était comme si j'avais le souhait d'acheter une belle maison sans avoir l'accord de la banque pour emprunter et la payer. Effectivement, lorsque nous procédons à des suppositions telles que celles-ci, nous pouvons avoir de mauvaises surprises et dans ce cas-là, ce sera la ville de Parthenay qui paiera mais cela mettra les finances en difficulté.

M. LE MAIRE : Evidemment, c'est la réalité ! Vous me reprochez d'avoir beaucoup de mandats très longs mais c'est l'expérience qui vous parle. Tous les projets sont élaborés comme cela et c'est votre inexpérience qui vous fait être stupéfait de cela. La procédure administrative nous oblige à avancer, il faut des commissions, des avis de la démocratie et ensuite des commissions d'appel d'offres. Je prends l'exemple de l'église Saint-Laurent, nous n'aurions pas mobilisé autant de fonds publics si nous n'avions pas eu une réponse très favorable de l'Etat. Mais forcément, nous avons en charge plusieurs dossiers et il y en a qui avancent très lentement d'autres rapidement prenant le pas sur ceux que vous souhaitiez éventuellement voir aboutir. Pour le projet jeunesse, c'est exactement le même procédé, nous ne savons pas si nous allons obtenir les financements, mais nous avançons. Nous prenons toujours une part de risque et jusqu'à présent nous ne nous sommes pas beaucoup trompés, reconnaissez-le. Mais vous verrez ce sont des expériences.

M. CHEVALIER : Je pense que l'expérience dans le domaine du sport en particulier a vite ses limites face à la vitalité de la jeunesse.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Oui, mais la jeunesse elle passe vite méfiez-vous !

Mme MAGNAVAL : Moi aussi j'ai envie de parler, vous pourriez laisser la chance des débutants, c'est une bonne idée également !

M. LE MAIRE : Tout à fait et c'est l'intérêt des questions mais ce qui peut paraître particulièrement désobligeant c'est la leçon de morale. Je ne me permets pas de faire des réflexions sur votre âge, vous avez l'âge que vous avez, vous avez le physique que vous avez, vous avez la réflexion que vous avez. Respectons-nous.

M. CHEVALIER : Vous pouvez me condamner d'inexpérience peut-être en politique mais il est possible de s'engager en politique sans avoir des mandats trop longs, tout en étant pertinent et compétent. Votre réflexion également n'était pas très délicate.

M. LE MAIRE : Je répondais à votre allégation à mon égard qui disait qu'en étant élu depuis longtemps je pouvais être un peu fatigué. Non, je suis désolé, je ne pense pas l'être.

EQUIPEMENTS DESTINES A LA POPULATION

7 - DOMAINE DES LOGES - ADOPTION DE TARIFS - MODIFICATION DU REGLEMENT

Mme HERVE : Après plus d'une année d'exploitation du Domaine des Loges, il est proposé le vote de nouveaux tarifs.

Les élus de la commission culture réunie le 27 janvier 2016 ont émis un avis favorable pour la création de tarifs incluant la location de l'office, des tarifs été / hiver, des tarifs de ménage et une augmentation de 2 % pour les petites salles.

En conséquence, il convient de modifier le règlement intérieur joint.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les nouveaux tarifs annexés et de les rendre applicables à compter du 1^{er} avril 2016,
- d'approuver le règlement intérieur modifié,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement ainsi que tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

Mme HERVE : Il a été décidé des tarifs été et hiver, pour les fongibles donc cela fait une différence d'environ 50 € par jour.

RENOVATION DU PALAIS DES CONGRES

8 - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SSI ET DE REAMENAGEMENT DE BUREAUX - LOT N°5 - AVENANT N°1

M. LE MAIRE : Par marché 2015013 notifié le 22 septembre 2015, dans le cadre des travaux de remplacement du SSI et de réaménagement des bureaux au Palais des congrès, le lot 5 : cloisons sèches, faux plafonds, menuiserie et de faïence a été confié à l'entreprise Menuiserie Girard, 79200 LE TALLUD, pour un montant initial de 37 965 .85 € HT, soit 45 559.02 € TTC.

Suite aux démolitions des doublages acoustiques existants, constat a été fait de la nécessité de la réalisation d'un doublage coupe-feu 1 heure entre l'espace aménagé des bureaux et le hall de l'école de musique.

Ces travaux représentent une plus-value d'un montant de 1 101,24 € HT soit 1 321,49 TTC.

L'avenant n°1, à conclure, représente une augmentation de 2,90 % du montant initial du marché et porte ainsi son montant à la somme de 39 067,09 € HT soit 46 880,51 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n° 1 précité pour la somme de 1 321,49 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 903.

* Adopte à l'unanimité

M. LE MAIRE : A la suite de la démolition des doublages acoustiques existants, il est nécessaire de réaliser un doublage coupe-feu une heure entre l'espace bureaux et le hall de l'Ecole de musique. Sous les doublages acoustiques, il y avait d'anciennes huisseries. Pour ceux qui connaissent, cela se situe au-dessus des bureaux de l'équipe technique du Palais des Congrès.

9 - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SSI ET DE REAMENAGEMENT DES BUREAUX - LOT N°8 - AVENANT N°1

M. LE MAIRE : Par marché 2015016 notifié le 22/09/2015, dans le cadre des travaux de remplacement du SSI et de réaménagement des bureaux au Palais des congrès, le lot n°8 : électricité-courant forts et faibles a été confié à l'entreprise Fradin Breton, 79308 BRESSUIRE, pour un montant initial de 59 015 € HT, soit 70 818 € TTC.

Lors des travaux de couverture, il a été constaté que les câbles CR1 alimentant les tourelles de désenfumage ne sont pas protégés des UV et sont donc très abimés avec les risques consécutifs pour la sécurité si un câble venait à être défaillant.

Il est donc proposé le remplacement des câbles et la mise en place de ceux-ci dans un chemin de câbles avec couvercles pour protection aux UV.

Ces travaux représentent une plus-value d'un montant de 8 098,12 € HT soit 9 717,74 € TTC.

L'avenant n°1 à conclure représente une augmentation de 13,72 % du montant initial du marché et porte ainsi son montant à la somme de 67 113,12 € HT soit 80 535,74 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 au lot n°8 pour un montant de 9 717,74 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 903.

* Adopte à l'unanimité

AFFAIRES TECHNIQUES

10 - TARIFS SERVICES TECHNIQUES 2016

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les tarifs des différentes prestations des services techniques annexés et de les rendre applicables à compter du 1^{er} mars 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces tarifs.

* Adopte à l'unanimité

M. LE MAIRE : Il y a une légère augmentation, due aux arrondis calculés sur les tarifs de location du matériel à destination des utilisateurs.

12 - EGLISE SAINT-LAURENT - TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA FLECHE OCCIDENTALE ET RESTAURATION INTERIEURE - SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

Mme LAMBERT : Afin de restaurer la flèche occidentale et d'assurer la restauration intérieure de l'Eglise Saint-Laurent, un marché en procédure adaptée a été lancé. Il présente une tranche ferme et une tranche conditionnelle pour la restauration intérieure du massif de clocher.

Après analyse des offres reçues, il apparaît que les entreprises suivantes présentent l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant toutes tranches confondues de :

- Lot n°1 Maçonnerie - Pierre de taille : 1 165 961.16 € HT soit 1 399 153.39 € TTC attribué à l'entreprise SOPOREN - 86240 Fontaine le Comte
- Lot n°2 Charpente menuiserie : 62 991.37 € HT soit 75 589.64 € TTC attribué à l'entreprise Ateliers PERRAULT – 49290 Saint Laurent de la Plaine
- lot n°3 Couverture : 88 408.36 € HT soit 106 090.03 € TTC attribué à l'entreprise COUTANT – 79700 Mauléon
- lot n°4 Vitraux : 38 742.38 € HT soit 46 490.86 € TTC attribué à l'entreprise HELMBOLD – 35150 Corps Nuds
- lot n°5 Serrurerie : INFRUCTUEUX
- lot n°6 Peintures murales : INFRUCTUEUX
- lot n°7 Electricité : 74 845.00 € HT soit 89 814.00 € TTC attribué à l'entreprise FRADIN BRETON-79300 Bressuire
- lot n°8 Chauffage : 58 346 € HT soit 70 015.71 € TTC attribué à l'entreprise FRADIN BRETON -79300 Bressuire
- lot n°9 Paratonnerre : 7 495.59 € HT soit 8 994.71 € TTC attribué à l'entreprise LUSSEAULT – 85

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution des marchés à intervenir décrits précédemment,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tout document afférent à ces dossiers,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016, chapitre 903.

* Adopte avec 27 voix pour et 5 contre

Mme LAMBERT : Sur les tableaux, vous avez la description de tous les travaux qui vont être réalisés sur la flèche de l'église Saint-Laurent. La tranche 1 va commencer sous peu et va durer 18 mois. Il y a quelque temps, une pierre est tombée du sommet du clocher, donc l'impératif c'est toute la reprise de cette flèche avec les rejointoiements et les consolidations. Ces travaux ont déjà été constatés et il y a par endroit des absences de joint entre les pierres qui forment le clocher.

La première tranche conditionnelle concerne la restauration intérieure de l'église. Une partie des travaux est due à des désordres sur des voûtes et il y a également beaucoup de travaux à réaliser suite à l'incendie avec a minima le nettoyage de toutes les pierres.

La deuxième tranche conditionnelle porte sur le chœur de l'église, dans lequel il y a des toiles marouflées intéressantes pour la DRAC qui seront nettoyées ou déposées, cela va être étudié.

La troisième tranche conditionnelle concerne l'intérieur du clocher et si vous avez eu l'occasion de monter vous avez pu vous apercevoir qu'il y avait de gros travaux à réaliser.

Les travaux vont commencer avec la pose d'un échafaudage autour du clocher et de la base du clocher. La rue Saint Vincent de Paul sera momentanément fermée pour permettre l'installation du chantier. Il est prévu de diffuser l'information aux habitants de cette rue. Les entrées seront conservées par la rue de la Poste et la rue Louis Aguilon, avec un passage protégé du côté de la rue Louis Aguilon. L'accès public sera maintenu pendant la durée des travaux.

M. GARNIER : Lors de la commission urbanisme du 1^{er} décembre 2014, nous avons évoqué le projet avec quatre tranches dont une ferme qui portait sur le clocher. Ensuite, l'incendie et d'autres événements ont eu lieu mais je ne retrouve pas les deux lots infructueux. Cela représente combien ? Parce que le total des 36 mois de travaux représentent plus de 2 600 000 € TTC alors que nous ne votons qu'1 500 000 € HT.

Mme LAMBERT : Effectivement, les lots infructueux représentent environ 446 000 € et il y a les honoraires à ajouter, bien entendu.

M. GARNIER : L'estimation des 2 500 000 € incluait donc les lots infructueux.

Mme PROUST : Je vais voter contre ce projet parce que selon moi la réparation du chauffage n'est pas une priorité.

M. LE MAIRE : C'est vraiment un jugement de valeur.

Mme PROUST : Non c'est un choix.



QUESTIONS DIVERSES

M. BOIVIN : C'est avec plaisir et engagement que la ville de Parthenay a souhaité participer à cette belle action de plantation collective et communautaire initiée par la commune de Fénerly en référence à la COP 21. Il s'agissait de planter un arbre par école contre le réchauffement climatique. Environ un tiers des communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ont participé à cette action.

Il nous a été cependant difficile de procéder à ces plantations durant le temps de la COP 21 parce que cinq écoles au total étaient concernées. Il a fallu déterminer les moments de plantation en fonction des activités périscolaires, s'assurer de la viabilité de la plantation par rapport aux caractéristiques du sol, savoir aussi si des réseaux ou des canalisations y passaient. Nous avons ensuite préparé les fosses de plantation avec l'aide des services techniques de Parthenay en évitant de perturber le fonctionnement de la vie scolaire, tout en nous assurant de la sécurité des enfants parce que nous avons utilisé une pelle mécanique pour creuser les fosses. Nous en avons réalisé certaines les mercredis après-midi ou pendant les vacances de Noël. Nous avons rencontré des difficultés notamment à l'école de Montgazon et de Jacques Prévert parce que les sous-sols étaient rocheux.

Les écoles parthenaisiennes ayant participé à ce projet sont Jules Ferry, La Mara, Gutenberg et Montgazon. Nous avons procédé à la plantation de 15 pommiers à fleurs, soit 3 par école. Nous avons privilégié cette essence parce qu'ils produisent des petites pommes utilisées pour nourrir les oiseaux contribuant ainsi à la biodiversité. Nous avons sensibilisé et informé les plus jeunes sur la fragilité de la nature et la nécessité de prendre soin de la biodiversité parce que les enfants sont les acteurs écoresponsables de demain. Ces plantations s'inscrivent dans un projet pédagogique et participatif avec les écoles. En parallèle, les élèves vont réaliser une sorte de Kamishibai dans lequel ils vont aborder plusieurs thématiques environnementales comme les déchets, l'eau ou la biodiversité. Le Kamishibai est une sorte de théâtre japonais, d'atelier de lecture pédagogique avec des planches illustrées voire animées, qui racontent des histoires. Il va être montré aux enfants des différentes écoles qui ont participé à cette plantation et voire même à toutes les écoles de la Communauté de communes pour ne pas pénaliser les enfants des écoles qui n'ont pas participé à cette action.

Quoi de plus beau que de commencer l'année 2016 par des plantations d'arbres avec les enfants ! Ces moments furent forts et privilégiés tant pour les élèves que pour les agents du service des espaces verts qui se sont montrés à la fois disponibles et très à l'écoute des enfants.

Laissons parler les photographes.

La Prée, c'est arrivé près de chez nous, c'est arrivé près de chez vous.

Les plantations à la Prée ont commencé le 10 février 2016. Une semaine auparavant, les agents des espaces verts ont effectué un travail de transposition des schémas de plantation de la carte sur le terrain. Cela représente un travail difficile parce que les moindres écarts sur la carte peuvent constituer plusieurs mètres sur le terrain. Les agents du service des espaces verts de Parthenay se sont pleinement mobilisés pour façonner le nouveau visage de la Prée. Le site est un milieu humide d'une superficie de 5,4 hectares. Le début de projet de remise à

l'état naturel du milieu humide de la Prée a commencé dès l'année dernière avec la suppression de la peupleraie vieillissante et dangereuse en juillet 2015. Cette peupleraie datait des années 1970. La strate herbacée quant à elle a été plantée en août.

Nous avons utilisé 180 kg de mélange naturel spécial sols et prairies humides, conçu spécifiquement pour la Prée, qui va concentrer à peu près une quinzaine de variétés différentes au niveau des sols.

Le projet contenait trois axes directeurs. Le premier axe repose sur une approche environnementale et écologique du site. Nous n'avons effectué que des plantations d'essences locales en respectant la traçabilité des plants. Le but étant de mettre en valeur la diversité florale, l'espace naturel sans pesticide, le ré-enracinement des berges du Thouet. La gestion différenciée s'exprime par des espaces de fauche tardive, un éco pâturage avec nos amies les chèvres.

Le deuxième axe concerne la valorisation du patrimoine architectural et bâti avec des plantations stratégiques en îlot pour permettre la sauvegarde des plans de mire et une vue sur le château partant du chemin du rosaire. Nous avons planté 16 arbres pied par mètre répartis en 11 îlots implantés de façon irrégulière. En prenant en compte les plantations du bord de la berge, c'est-à-dire la ripisylve, nous avons installé 16 îlots. A l'inverse, depuis la Prée et grâce à la suppression de la peupleraie, la vue donne sur le coteau et la chapelle du Rosaire.

Le troisième et dernier axe vise le renforcement des différents usages de la Prée, c'est-à-dire l'appropriation du site par tous pour des balades, des activités de pêche, des sorties familiales et des activités culturelles.

Le SMVT, le Conservatoire Botanique National sud Atlantique (CBSNA), l'association Promm'haie et l'Architecte des Bâtiments de France sont partenaires du projet. Le SMVT a procédé à la visite de terrain avec le technicien de rivière et nous a conseillé pour la suppression de la peupleraie, ainsi que pour le réaménagement de la ripisylve au bord du Thouet. Le CBSNA a constitué un répertoire des végétaux natifs récapitulant les informations utiles à la mise en œuvre de projets écologiques et environnementaux sur les sites. L'association Promm'haie fait cultiver des végétaux natifs en contrat culture avec les pépinières et promet de participer également à l'élaboration du répertoire. L'Architecte des Bâtiments de France nous a accompagné pour le réaménagement de la Prée en mariant le patrimoine architectural avec le patrimoine naturel et paysager.

Nous avons 16 îlots de tailles différentes, plantés de façon pensée et raisonnée, permettant le dégagement de la vue panoramique sur les fortifications à partir du chemin du Rosaire. C'est une réelle rupture avec les peupliers qui étaient plantés en rideau le long des berges du Thouet. Nous avons 850 arbustes en scion pour la ripisylve et les îlots, permettant de donner de l'épaisseur végétale aux essences buissonnantes et arbustives. Des plantations isolées de 16 arbres tiges sont répertoriés dans ces 11 îlots. 350 arbres en scion ont été plantés dans la ripisylve et les îlots. Nous avons réalisé 211 prélèvements de plants sur les espaces verts de la ville de Parthenay.

D'un point de vue qualitatif, le choix de la collectivité s'est porté sur une plantation écologique d'essences locales pour privilégier la diversité florale. Plus de 20 essences sont concernées : chêne, frêne, érable, châtaignier, aulne, merisier commun et sauvage, noisetier, épine noire, sureau sauvage, aubépine, alisier, pommier sauvage, poirier sauvage, cornouiller, houx etc...Le coût de cette plantation représente 21 113,24 € TTC.

Pour finir, je tiens à souligner le rôle prépondérant de l'Architecte des Bâtiments de France, M. Pascal PARRAS parce qu'il a pris du plaisir à nous accompagner et il a eu une oreille attentive et bienveillante par rapport au souhait de la collectivité de végétaliser la Prée. Lors de nos premières rencontres, la Prée était considérée comme un site défensif. L'idée était de faire place nette à la végétation pour mettre en valeur le patrimoine. Grâce à la plantation stratégique en îlots pour dégager les points de mire, nous avons pu végétaliser de nouveau cette esplanade.

Je voudrais également remercier chaleureusement le service des espaces verts de Parthenay, nous ne le faisons peut-être pas assez et c'est regrettable. Nous devons souligner toute la compétence, le talent, le savoir-faire et l'engagement de ce service pour ce réaménagement de la Prée et cette plantation ambitieuse d'essences locales. Les agents réalisent un travail formidable et de qualité.

La collectivité a réalisé un effort sans précédent dans son approche environnementale et le réaménagement de la Prée parce qu'elle nous a permis de supprimer 130 peupliers et 13 aulnes pour replanter pas loin de 1 100 plants donc finalement nous plantons 7 à 8 fois plus d'arbres qu'avant. Nous avons vraiment fait le choix de mettre en avant la végétalisation de ce site.

Nous invitons l'ensemble de nos concitoyens et les élus à venir à la Prée pour voir se dessiner le nouveau visage de ce milieu humide façonné avec talent par les agents des espaces verts. Ils ont également réalisé et installé des ganivelles en châtaignier et des piquets pour matérialiser et bien délimiter les îlots ainsi que pour les protéger des chèvres qui peuvent se nourrir des plants.

Pour les futurs usagers de la Prée, nous avons repensé son cheminement car l'implantation des îlots est faite de telle sorte qu'ils vont déborder sur l'ancien cheminement qui suivait la courbe la peupleraie. Les îlots sont

dispersés de façon irrégulière et vont inviter nos concitoyens à déambuler, à se balader et à flâner au travers de la Prée sans suivre ce chemin régulier qui longeait les berges et la peupleraie.

Laissons encore parler les photographies.

M. LE MAIRE : Dans la série des photos, je vous en présente une autre qui annonce également une bonne nouvelle et la récompense d'un travail de longue haleine. On peut donc voir François GILBERT et Emmanuel ALLARD en tant que vice-président et élu communautaire, qui ont reçu il y a quelques instants pour le compte de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, 5 @ pour toutes les actions menées en matière de développement des nouvelles technologies de l'information, de la e-administration, de la dématérialisation et de la modernisation des administrations et surtout des relations entre les administrés et les services publics. Félicitations à eux, à tous les élus, à tous les services de la collectivité et particulièrement au service NTIC de la Communauté de communes.

Merci à vous et bonne soirée à chacun et à chacune.

Fin à 22 h 15

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 22 février 2016 au 7 mars 2016.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;